

INSCRIPTION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le CDG s'adapte aux contraintes de la situation sanitaire en modifiant les périodes d'inscription, les modalités de retrait et de dépôt des dossiers.

Calendrier modifié

	Retrait des dossiers	Date limite de dépôt
Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe	12 mai au 15 juillet 2020	23 juillet 2020

Comment s'inscrire ?

Dans la période de confinement, le retrait de dossier sous format papier à l'accueil du CDG n'est pas possible en raison de la fermeture au public et aux restrictions de déplacement.

Vous devez donc vous préinscrire sur le site internet du CDG dans les délais impartis sur:

<https://www.agirhe-concours.fr/?dep=97>.

Votre dossier sera à remplir en ligne et vous pourrez le télécharger à la fin de cette pré-inscription.

Vous recevez ensuite un email vous indiquant votre numéro d'identifiant.

Comment adresser mon dossier d'inscription au CDG ?

L'envoi par voie postale (cachet de la Poste faisant foi pour un courrier simple ou une lettre suivie au CDG de la Réunion) **est toujours possible mais déconseillé.**

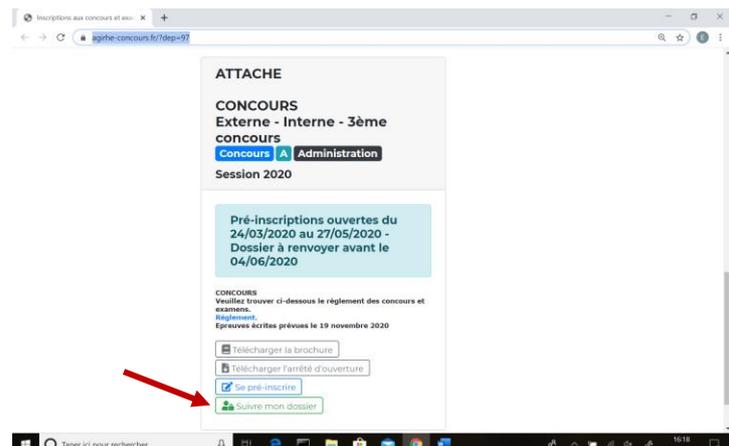
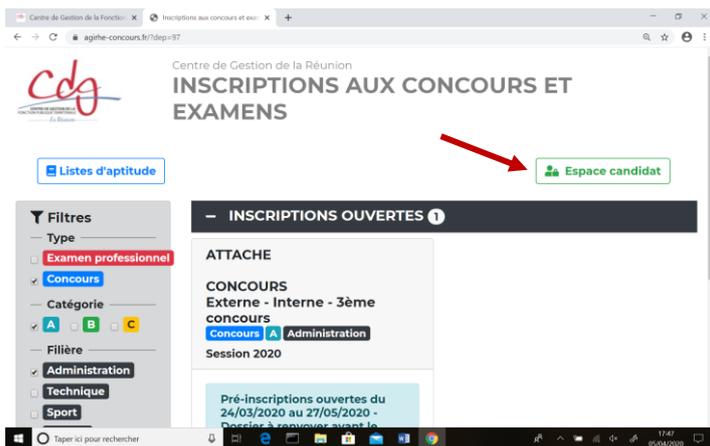
Le courrier en recommandé n'est pas accepté en raison de la fermeture des locaux.

Pour les mêmes raisons, **le dépôt de votre dossier à l'accueil du CDG n'est pas possible durant la période de confinement.**

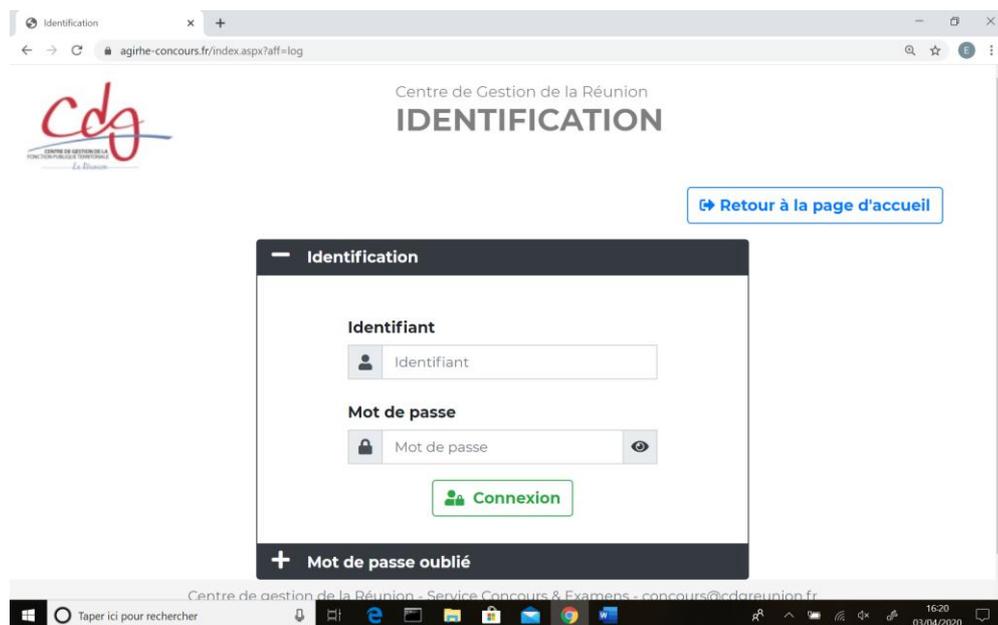
Il convient de **privilégier le dépôt sur l'espace candidat avant la date de clôture des inscriptions.**

Pour déposer votre dossier d'inscription sur votre espace candidat, il vous suffit de vous y connecter en saisissant vos identifiants (numéro que vous avez reçu par email). <https://www.agirhe-concours.fr/?dep=97>

Deux **possibilités** pour accéder dans votre **espace candidat**.



Une fenêtre s'ouvre :



Vous n'avez pas vérifié votre email (**xxx.zzz@bbb.fr**). Cette étape est nécessaire pour la réception de documents et d'informations : **Envoyer l'email**.

Important :

Vous devez **valider votre adresse email** en suivant les indications à l'écran.

Cette phase est obligatoire et nécessaire pour votre inscription. Durant cette procédure, **vous recevrez un email vous demandant la validation de votre adresse** en cliquant sur un lien.

Après validation de votre email, vous pouvez déposer votre dossier d'inscription ainsi que les pièces justificatives en cliquant sur la flèche à droite à côté de chaque pièce requise.

Une fenêtre s'affiche vous permettant de joindre les fichiers correspondant :

Pièces à fournir avant le 04/06/2020

Avant le 04/06/2020 **1** Avant le 19/11/2020 **2**

Avant le 01/09/2020 **2**

- 📄 📄 ● Certificat médical médecin agréé ⬆️
- 📄 📄 ● Copie contrat de travail et/ou arrêtés ⬆️
- 📄 📄 ● Décision CDAPH ⬆️
- 📄 📄 ● Dossier de pré-inscription ⬆️
- 📄 📄 ● Etat des services ⬆️

👉 Clôturer mon inscription

La clôture de l'inscription n'est possible qu'après le dépôt de toutes les pièces demandées. Une fois le dossier clôturé, plus aucune pièce ne pourra être déposée.

Envoi de la pièce 'Dossier de pré-inscription' pour la pré-inscription ×

Format(s) autorisé(s) : PDF

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Transmettre le fichier

Pour chaque pièce demandée en fonction de la voie de concours, vous devez reproduire cette procédure.

Comment finaliser mon inscription ?

Une fois que vous avez ajouté toutes les pièces nécessaires, il vous suffit de cliquer sur « Clôturer mon inscription ».

Attention

En cliquant sur « Clôturer mon inscription » il ne sera **plus possible de déposer ou d'ajouter des pièces justificatives**.

Cette procédure est à faire à minima avec le dossier d'inscription avant la date de clôture des inscriptions pour que votre candidature soit enregistrée.

Recommandations

- Pour le dossier d'inscription, **ne déposez sur votre espace que les pages demandées** (et non l'ensemble du dossier) afin de ne pas surcharger le réseau.

- **Aucun dossier adressé au CDG par email** ne sera pris en considération.

- **Pour les pièces justificatives, conformément à la réglementation en vigueur, vous avez jusqu'à la date de la 1^{ère} épreuve pour les transmettre à l'autorité organisatrice sous différents formats :**

- Par email : concours@cdgreunion.fr ;

- Par dépôt sur votre espace candidat, **uniquement sur demande expresse du CDG** (une fois que vous avez déposé votre dossier sur l'espace candidat et que le CDG constate qu'il y manque un élément et vous en fait la demande expresse via votre espace candidat) ;

- Par envoi postal : CDG de la Réunion - 5, allée de la Piscine - 97410 SAINT-PIERRE (voir les conditions plus haut dans ce document).

A la fin du confinement, toutes les modalités de dépôt des dossiers par voie postale ou dépôt à l'accueil du CDG seront possibles dans les délais d'inscriptions.

Si vous avez fait votre dépôt sur l'espace candidat, votre inscription est enregistrée et vous n'avez plus besoin de transmettre vos documents en version papier.

Le service concours reste à votre disposition pour toutes questions.